55132Ip

USAGES AUTORISÉS											
INDUSTRIE				Superficie maximale de plancher							
				par éta	ablissement	par bât	iment	Localisat	ion P	rojet d'ensemble	
I1 Industrie de haute technologie									X		
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE											
R1 Parc											
USAGES PARTICULIERS											
Usage associé:	Un usage du groupe C1 services administratifs est associé à un usage de la classe Industrie - article 261.0.1										
	Une cafétéria est associée à un usage autre qu'un usage de la classe Habitation - article 257										
	Un centre de conditionnement physique est associé à un usage autre qu'un usage de la classe Habitation - article 256										
	Une garderie est associée à un usage autre qu'un usage de la classe Habitation - article 255										
Usage spécifiquement autorisé :	Un centre de recherche et de développement scientifique dans le domaine de la santé										
	Les services de conseils scientifiques et techniques Les services de conseils scientifiques et techniques Les services de conseils scientifiques et techniques										
	Un établissement industriel dont l'activité principale est la fabrication de fournitures et de matériel médicaux Un laboratoire médical et d'analyses diagnostiques										
	Un établissement industriel relié aux sciences de l'environnement et aux technologies du bois										
	Un centre ou un laboratoire de recherche										
	Un établissement industriel relié à la biotechnologie										
	Un établissement industriel dont l'activité principale est la fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments										
	Un établissement industriel dont l'activité principale est la fabrication de produits pharmaceuriques et de medicaments Un établissement industriel dont l'activité principale est la fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques										
	Un laboratoire d'essai clinique biomédical										
Usage spécifiquement exclu :	Un établissement industriel		des tech	nologi	es de l'inforn	nation, des cor	nmunications.	de la télécomn	nunication. d'In	ternet, des	
	logiciels ou du multimédia d										
BÂTIMENT PRINCIPAL											
		Largeur minimal		<u> </u>		iteur	Nombre	Nombre d'étages		Pourcentage minimal	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		Largeur minimak			1140	Hauteur		romore a ctages		de grands logements	
		mètre	%		minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES					6 m	21 m			83112 00 +	103112 00 +	
			Marge	e	Largeur comb		Marge	POS	Pourcentage	Superficie	
NORMES D'IMPLANTATION		Marge avant late					arrière	minimal	d'aire verte	d'aire	
									minimale	d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES		6 m	6 m 4.5 m				4.5 m	20 %	20 %		
NORMES DE DENSITÉ			-	ficie maximale de plancher				Nombre de logements à l'hectare			
I-1 0 D c		Vente		Administration		Minimal]	Maximal		
		Par établissemen	sement Par bâtim		nt Par bâtiment						
		3300 m²	330	00 m²		5500 m²		0 log/ha		0 log/ha	
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT			Pourcentage minimal exigé								
		Façade Mur latéral Tous Murs									
		Matériaux prohibés :		Fibre de bois							
				Vinyle							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
Un minimum de 15% de la superl	icie d'une facade doit âtro vite	rée - article 602									
STATIONNEMENT HORS RUE	E, CHARGEMENT OU DEC	CHARGEMEN	T DES V	VEHIC	CULES						
ТҮРЕ											
Axe structurant A											
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
Une aire de stationnement doit être	e aménagée à au moins six mè	etres d'une ligne	avant de	lot - a	rticle 619						
ENSEIGNE											
TYPE											
Type 5 Industriel											
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	<u> </u>										
Normes d'installation d'une enseign	ne sur socle - article 798										
Un maximum de 3 drapeaux sont a											